



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer de la peau

Question écrite n° 33871

Texte de la question

Mme Nicole Ameline attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question de la prise en charge à 100 % des examens induits par la campagne nationale de dépistage des cancers de la peau. Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics mettent en place avant chaque période estivale des campagnes d'information pour mettre en garde le public contre une trop forte exposition au soleil et pour prévenir des risques de cancer de la peau qui pourrait être induit par une trop longue exposition au soleil. Se fondant sur les précédentes campagnes de dépistage, hépatite, cancer de l'intestin et autres, elle lui demande si une prise en charge à 100 % par la sécurité sociale pourrait être envisagée compte tenu de l'importance de ce phénomène au regard des impératifs de santé publique.

Texte de la réponse

Depuis 1996, les pouvoirs publics en liaison avec le CFES et la Ligue nationale contre le cancer poursuivent avant chaque période estivale des campagnes d'information pour mettre en garde le public contre une trop forte exposition au soleil et prévenir des risques de cancer de la peau qui pourraient être induits par une trop longue exposition. Ainsi, ont été éditées des plaquettes intitulée « J'aime le soleil mais je protège ma peau », dans le cadre du programme « l'Europe contre le cancer ». Par ailleurs, une réduction de l'exposition aux rayonnements ultraviolets naturels et artificiels est recherchée. Un décret relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils de bronzage utilisant des rayonnements ultraviolets a été publié le 30 mai 1997 en partenariat avec les industriels. Depuis trois ans, le syndicat national des dermato-vénérologues a lancé une journée sur le dépistage anonyme et gratuit des tumeurs cutanées avec le parrainage du ministère. En 1999, 27 000 personnes y ont participé et ont bénéficié d'une information sur les facteurs de risque. Les résultats de la dernière de ces journées, qui s'est déroulée le 18 mai 2000, ne sont pas encore connus. Ces dépistages ont été effectués de façon gratuite par des dermatologues volontaires. Il s'agit d'une initiative nationale du syndicat des dermato-vénérologues. La priorité est le développement de la prévention, qui permet de réduire l'incidence. Dans le cadre du programme national de lutte contre le cancer, annoncé le 1er février 2000, l'information des utilisateurs d'appareils de bronzage sera améliorée et des campagnes d'information nationales sur le soleil seront menées. Une journée nationale d'information sur les risques de l'exposition au soleil a été organisée le 20 juin 2000. Cette « journée soleil » est une manifestation qui prendra de l'ampleur, dans les années à venir. Les actions d'éducation de la santé en direction des jeunes seront une priorité. Elles seront développées, en liaison avec divers partenaires (collectivités locales, associations).

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33871

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 août 1999, page 4799

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4701